



FICHE D'INSCRIPTION ANIMATEUR DU POLE EDUCATION



Pièces nécessaires pour l'inscription

- La présente fiche d'inscription complétée, datée et signée au dos par le demandeur

Utilisation de la carte collectivité et responsabilité de l'utilisateur

- La carte collectivité est personnelle, elle est établie au nom de l'éducateur demandeur et non de l'école contre remise de la fiche d'inscription datée et signée.
- Le renouvellement de la carte collectivité, valable un an de date à date, se fait dans les mêmes conditions qu'une première inscription. La carte collectivité doit être rendue à la médiathèque si l'utilisateur ne travaille plus pour la commune.
- Chaque utilisateur d'une carte collectivité est responsable des documents prêtés sur sa carte. L'utilisateur s'engage à restituer les documents dans les temps, en bon état.
- La carte collectivité est utilisable uniquement dans le cadre professionnel. Elle permet d'emprunter jusqu'à 30 documents, dont 4 CD, pour une durée de 10 semaines maximum. **Attention**, cette carte ne permet pas le prêt des DVD, ni de jeux vidéo. La durée du prêt est plus étendue qu'une carte individuelle, en contre partie la prolongation du prêt n'est pas autorisée.
- Les utilisateurs de la carte collectivité sont soumis au [règlement de la médiathèque](#) disponible sur place et sur le [site web](#) de la médiathèque.
- Des recherches thématiques spécifiques peuvent être préparées par les bibliothécaires sur demande (prévoir un délai d'une semaine).

Tournez SVP





FICHE DE RENSEIGNEMENT ANIMATEUR VILLE DE CARROS

Nom du service:

Nom de l'animateur : Prénom :

N° de téléphone :

Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse mail :

J'ai pris connaissance du règlement de la médiathèque André-Verdet de Carros et je m'engage à me conformer en tout point à celui-ci et me déclare responsable des documents empruntés sur ma carte collectivité.

Date et signature, précédées de la mention « Lu et approuvé » :